



communiqué

Date Le 22 décembre 1989

N^o 317

Date

Pour publication

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA RÉOLUTION DE L'ONU SUR LA PÊCHE AUX FILETS DÉRIVANTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, le ministre de l'Environnement, l'honorable Lucien Bouchard, et le ministre des Pêches et des Océans, l'honorable Tom Siddon, ont accueilli aujourd'hui avec satisfaction l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution recommandant un moratoire sur toutes les activités de pêche aux filets dérivants en haute mer.

Le Canada a été l'un des principaux auteurs de la résolution, qui recommande également l'arrêt immédiat de toute expansion de la pêche aux filets dérivants dans le nord du Pacifique.

"Il s'agit d'une véritable percée, a déclaré M. Clark. Notre parrainage et les efforts que nous avons déployés pour obtenir l'assentiment d'une large proportion de pays témoignent de notre détermination de favoriser la collaboration à l'échelle internationale pour réduire la pêche aux filets dérivants en haute mer."

La pêche aux filets dérivants est une pratique qui peut être extrêmement aveugle et dévastatrice. Elle est considérée par la plupart comme une menace à la préservation de certaines espèces, dont le saumon, le thon, les oiseaux et les mammifères marins.

"La résolution représente un grand pas vers la protection du milieu biologique en haute mer. Elle engage efficacement la communauté internationale à protéger les écosystèmes vastes et fragiles des océans et des mers contre la dévastation qu'entraîne la pêche aux filets dérivants. Nous serons très vigilants pour assurer que cet engagement est pleinement respecté", a expliqué M. Bouchard.

.../2

M. Siddon a ajouté : "Nous devons appuyer la résolution en tentant d'établir, avec les pays de l'Asie qui pratiquent la pêche aux filets dérivants, des accords bilatéraux dans les domaines de la surveillance et de l'application des règlements. La résolution des Nations Unies devrait beaucoup aider à mettre fin, dans ces pays, au commerce illégal du saumon du Pacifique."

La résolution recommande qu'on mette fin à toutes les activités de pêche aux filets dérivants en haute mer d'ici le milieu de 1992, à moins que des mesures de conservation et de gestion efficaces ne soient prises pour empêcher les répercussions inacceptables de telles pratiques. La résolution fait aussi appel à tous pour que soient intensifiées la collecte et la diffusion des données scientifiques afin d'évaluer les répercussions de la pêche aux filets dérivants et d'assurer la conservation des ressources biologiques marines. Ces données devraient être revues d'ici le milieu de 1991 dans le but de renforcer les mesures réglementaires et la surveillance.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Bureau des relations avec
les médias
Affaires extérieures et
Commerce extérieur
(613) 995-1874

Arthur Campeau
Bureau du ministre
de l'Environnement
(613) 953-9210

B. Mewdell
Pêches et
Océans
(613) 993-1555